



2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets

Le tri **correct** des biodéchets
commence chez soi !

On accepte
les restes de repas cuits ou
crus (sauf le poisson, la
viande et les os)

C'est aussi pour nous
les fleurs coupées et
les plantes en pots
(sans les pots)

Et aussi
les litières végétales
(paille, sciure, copeaux
pour petits animaux)

On aime également
les tontes de gazon, les feuilles
et les déchets végétaux de jardin

Et bien sûr
les épluchures, fruits,
légumes et noix, les
coquilles d'œufs, le
marc de café et thé

On refuse
les restes de viande, os,
huiles, sachets et les
capsules de café / thé

Ce n'est pas le bon endroit
pour les litières pour chats et
chiens (indépendamment de
leurs composants) ainsi que
les excréments d'animaux

Ce n'est pas pour nous
piles, débris de verre ou
de porcelaine, terre cuite,
pierres et cailloux

On n'aime pas
les ordures ménagères,
tubes, berlingots

Non merci
aux attaches, ficelles, mégots de
cigarettes, cendres de bois, suie,
copeaux de tronçonnage, bois traité,
plantes à problèmes (rumex,
chardons, néophytes)

On ne veut pas non plus
de vaisselle, sacs et langes biodégradables,
papier, matières plastiques, déchets
métalliques, conserves et boîtes



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.

COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS



Couvet - Môtiers - Travers - Noiraigue

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien

Informations générales



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

DECHETTERIE DE ST-SULPICE

Val-de-Tri SA, notre partenaire communal

Contact : 079 155 60 44

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Mardi : 08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Mercredi : 08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Jeudi : 08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Vendredi : 08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Samedi : 08h00 à 14h00 non-stop (fermé pour les entreprises).

Fermetures exceptionnelles :

25 et 26.12.2023 : Noël

01 et 02.01.2024 : Nouvel An

01.03.2024 : Indépendance neuchâteloise

29.03.2024 : Vendredi-Saint

01.04.2024 : Lundi de Pâques

01.05.2024 : Fête du travail

09.05.2024 : Ascension

20.05.2024 : Pentecôte

01.08.2024 : Fête nationale

16.09.2024 : Jeune fédéral

24.12.2024 : Noël, **fermé dès 12h00**

25 et 26.12.2024 : Noël

31.12.2024 : Saint-Sylvestre, **fermé dès 12h00**

01 et 02.01.2025 : Nouvel An

ATTENTION, la carte Molok est obligatoire pour accéder à la déchetterie.

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- **laissez sur place les emballages.**

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie.

Contact et infos

Commune de Val-de-Travers

Dicastère des infrastructures

Rue des Moulins 28

Case postale 107

2114 Fleurier

032 886 43 46

Infrastructures.VDT@ne.ch

www.val-de-travers.ch

Déchets non ménagers

Les déchets de démolition doivent être gérés par la filière professionnelle ou par la déchetterie Val-de-Tri SA (partie entreprises).

Accédez à votre compte déchets

Vous avez la possibilité de consulter l'historique de vos déchets sur le site Internet suivant :

<https://wipe.ecowaste.ch/client/val-de-travers>

Panne d'un Molok

En cas de dysfonctionnement d'un Molok, merci d'appeler le **079 566 00 53** et de déposer votre sac dans un autre Molok à ordures ménagères.

Rappel : Il est interdit de laisser son sac au pied des Moloks.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)

Val-de-Travers - Couvet - Môtiers - Travers - Noiraigue

Calendrier

Début des tournées : 06h45


























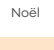






	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1		
M 2				2		
M 3				3	1	Fête du travail
J 4		1		4	2	
V 5	2	1	Instauration de la République Neuchâtel	5	3	
S 6	3	2		6	4	1
D 7	4	3		7	5	2
L 8	5	4		8	6	3
M 9	6	5		9	7	4
M 10	7	6		10	8	5
J 11	8	7		11	9	Ascension
V 12	9	8		12	10	
S 13	10	9		13	11	8
D 14	11	10		14	12	9
L 15	12	11		15	13	10
M 16	13	12		16	14	11
M 17	14	13		17	15	12
J 18		15		18	16	13
V 19	16	15		19	17	14
S 20	17	16		20	18	15
D 21	18	17		21	19	Pentecôte
L 22	19	18		22	20	Lundi de Pentecôte
M 23	20	19		23	21	18
M 24	21	20		24	22	19
J 25	22	21		25	23	20
V 26	23	22		26	24	21
S 27	24	23		27	25	22
D 28	25	24		28	26	23
L 29	26	25		29	27	24
M 30	27	26		30	28	25
M 31	28	27			29	26
J	29		28		30	
V		29	Vendredi Saint		31	28
S		30				29
D		31	Pâques			30
L						
M						



Val-de-Travers - Couvet - Môtiers - Travers - Noiraigue

Calendrier

Début des tournées : 06h45

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 		3 		
V 5		2 		4	1	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8 	5 	10 	7 	5 
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 	12 	17 	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15 	20	17	15
L 22		19	16 	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25	 	22 	19 	24 	21  	19  
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 
J		29  	26  	31  	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères
 Tout déchet ménager pour lequel aucun système de collecte spécifique n'est prévu.
 A mettre dans le Molok le plus proche de votre domicile.



Aérosols
 Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'alu sinon à éliminer avec les ordures ménagères.



Plastiques agricoles
 Plastiques agricoles et films plastiques PE :
 A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri contre rémunération ou Vadec SA Colombier.



Berlingots / Briques à boissons
 A éliminer avec les ordures ménagères.



Déchets inertes (petites quantités)
 Vaisselle, céramique, miroirs, pot de fleur.
 A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri (max. ¼ m3) ou à la décharge de Buttes (Von Arx) contre rémunération (079 592 44 43).
 ATTENTION : Pas de déchets de démolition !



Huiles minérales et végétales
 A déposer à la déchetterie Val-de-Tri.



Appareils électriques et électroniques
 A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie Val-de-Tri.



Cendres de bois
 A éliminer avec les ordures ménagères une fois refroidies.



Papier
 A déposer dans les bennes ou les Moloks disponibles aux écopoints ou à rapporter à la déchetterie Val-de-Tri.
 Papiers souillés à éliminer avec les ordures ménagères.



Déchets spéciaux des ménages
 Peintures, solvants, herbicides, produits chimiques, phytosanitaires, etc.
 A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie Val-de-Tri en petite quantité.



Déchets encombrants combustibles
 A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri. Sont réputés déchets encombrants, les déchets ménagers qui en raison de leur forme, volume, poids ou quantité ne peuvent pas être collectés dans les Moloks à ordures ménagères.



Textiles et chaussures
 A déposer dans les conteneurs TELL-TEX à proximité des écopoints.



Verre
 A déposer dans les Moloks spécifiques aux écopoints.
 Trier par couleur. En cas de doute, mettre dans le Molok de verre vert.



Dépouilles d'animaux
 Ne pas enterrer les dépouilles d'animaux. Les apporter pour incinération au Centre collecteur à Montmollin (032 889 68 40). Possibilité pour les animaux de compagnie : Cremadog à Montmollin (032 731 20 30).



Ferraille (objets métalliques)
 Tout objet métallique.
 A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri.



PET
 A rapporter chez les commerçants, à la déchetterie Val-de-Tri ou à déposer dans les Moloks spécifiques aux écopoints. Pas de plastiques ménagers ni de bouteilles de lait ou d'huile.



Tubes lumineux (néon) / LED
 A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie Val-de-Tri.



Médicaments
 A rapporter dans les pharmacies.



Sagex
 Seuls les sagex qui, en raison de leur volume, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères peuvent être rapportés à la déchetterie Val-de-Tri. Ceux-ci seront traités comme des déchets encombrants.



Pneus
 A rapporter aux fournisseurs ou au centre cantonal d'élimination des véhicules usagés, Carrière du Bois-Rond à Corcelles (032 730 14 00). Egalement repris à la déchetterie Val-de-Tri contre rémunération.



Carton propre
 A déposer dans les bennes disponibles aux écopoints ou à rapporter à la déchetterie Val-de-Tri.
 Cartons souillés à éliminer avec les ordures ménagères.



Litière de chat
 La litière de chats n'est ni compostable ni recyclable.
 A éliminer avec les ordures ménagères.



Bois
 A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri. Bois non traité repris gratuitement. Bois traité (stratifié, aggloméré, peint, etc.) à mettre dans les déchets encombrants.



Cartouches d'encre pour imprimantes
 A rapporter sans emballage aux points de vente ou à la déchetterie Val-de-Tri.



Capsules Nespresso (aluminium)
 A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri ou aux écopoints de Couvet et de Noiraigue.



Déchets compostables ménagers
 Fleurs, épluchures, fruits, légumes, gazon, marc de café, déchets de jardin.
 Voir rubrique "Déchets verts - Biodéchets".



Aluminium et boîtes de conserve
 Les débarrasser de leurs étiquettes et les rincer.
 A déposer dans les Moloks spécifiques aux écopoints.



Flacons en plastique avec bouchon
 Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris à la déchetterie Val-de-Tri ou dans les commerces. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer avec les ordures ménagères.



Piles et accumulateurs
 A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie Val-de-Tri.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
 Restes de repas cuits ou crus (sauf viande, poisson, os).
 A déposer avec les déchets compostables.
 Restaurants : filière professionnelle.



Déchets verts et branches

Biodéchets

Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur <https://sitn.ne.ch>

Thème « plan de ville » → Points de collecte → Déchets

Généralités

Les déchets verts ménagers doivent être déposés dans des végébox (conteneurs verts de 140, 220 ou exceptionnellement 770 litres) identifiables par le nom ou l'adresse du propriétaire privé. Veillez à respecter les normes des constructeurs de végébox indiquées à l'arrière du container (poids maximal, année de construction). Ces indications, ainsi que les variations de température, l'exposition aux UV et l'acidité des déchets peuvent influencer la durée de vie des containers.



Le ramassage a lieu entre 06h45 et 18h00.

Les végébox contenant des éléments non admis ne sont pas vidés.



Uniquement en hiver, en raison du gel, les végébox doivent être pourvus d'un sac intérieur afin de permettre la vidange du contenu.

Selon l'article 4.3 du règlement communal relatif à la gestion des déchets :

- 1 Seuls les apports de petite quantité jusqu'à 1 m³ du secteur privé sont acceptés, à l'exclusion du secteur professionnel.
- 2 Le compostage privé et professionnel est vivement recommandé.
- 3 Les professionnels doivent évacuer leurs déchets directement et à leurs frais dans des centres de collecte prévus à cet effet.



Branches

Les branchages ou tailles de haies allant jusqu'à 12 cm de diamètre sont repris lors des tournées spéciales branches, une fois par mois, déposés en vrac dans le conteneur ou en fagots attachés de 120 cm de long, 30 cm de diamètre et pesant au maximum 20 kg.

- ✓ Branches et arbrisseaux
- ✓ Tailles d'arbres et de haies
- ✓ Sapins de Noël (sans décoration)

En cas de problème, merci de prendre contact directement avec l'entreprise de ramassage AgriBioVal SA, au 032 860 12 41 ou par e-mail info@agribioval.ch.



PROJET ZÉRO MÉGOT

ACÉTALDÉHYDE ACROLÉINE ACÉTONE **NAPHTYLAMINE** DDT
DIMÉTHYLNITROSAMINE **PYRÈNE** MÉTHANOL NAPHTALÈNE
NICOTINE **CADMIUM** MONOXYDE DE CARBONE **BENZOPYRÈNE**
MERCURE **CHLORURE DE VINYLE** PLOMB **GOUDRONS** STYRÈNE
BUTANE **POLONIUM 210** PHÉNOL **DIBENZACRIDINE** ARSENIC
TOLUÈNE **URÉTHANE** AMMONIAC **TOLUIDINE**

AIDEZ-NOUS



**ENSEMBLE
DE SIMPLES GESTES
PEUVENT TOUT CHANGER**

ATTENTION

POLLUTION DES EAUX ET DES SOLS

COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

